

A circular library stamp from the Bibliothèque de la Ville de Lyon. The text "BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE" is curved along the top inner edge, and "LYON" is in the center. At the bottom, it says "* 1893 *".

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins, n° 6,*
au 1^{er}.

▲ **PARIS**, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 46, et chez M. DEGOUGE-DE-NUNCQUES, rue Lepeletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 11 JUILLET 1846.

AFFAIRES MUNICIPALES.

L'administration municipale de Lyon se jette aventureusement dans un système de dépenses qui peut avoir pour les finances de la cité les conséquences les plus fâcheuses. Tous les appétits s'éveillent ; le budget est un gâteau dont chacun réclame sa part, et il devient difficile de prévoir où l'on s'arrêtera dans cette voie dangereuse. Déjà la dette est considérable, les centimes additionnels sont absorbés ; loin de songer à réduire les dépenses, on les augmente dans une proportion effrayante. L'autorité supérieure, que la loi a investie du droit de tutelle, ou ne veut pas ou n'ose pas arrêter cet élan. Le système des annuités, qui semble offrir des facilités pour le paiement des travaux, est un véritable leurre dont le résultat le plus positif est une dépense presque double pour toutes les entreprises acquittées d'après ce mode, et nous arriverons bientôt à un moment où il faudra s'arrêter court, dans l'impossibilité de continuer des travaux commencés, ou recourir à une augmentation d'impôts.

Nous reconnaissons volontiers que d'importantes améliorations ont été obtenues depuis quelques années; mais nous sommes obligés de constater aussi que l'on va beaucoup trop vite et que tous les votes n'indiquent pas une complète intelligence des ressources, une juste appréciation des besoins. Nous voulons pas rappeler l'affaire des trottoirs que l'on a payés beaucoup trop cher, ainsi que nous l'avons démontré dans le rapport; celle de la rue de Bourbon dont le percement pouvait être obtenu à meilleur marché; nous ne parlons pas de la rue Centrale dont la dépense a été évaluée 1,665 mille francs, et qui en réalité d'un tiers en sus du chiffre présenté au conseil municipal, ainsi que nous l'avons prouvé dernièrement, sans que personne ait essayé de combattre ou de démentir nos calculs. L'avenir ne démontrera que trop bien l'exactitude.

Il faut l'avoir démontré que trop bien l'exactitude. A propos de travaux publics faits par l'Etat avec le concours de la ville, nous avons émis cette idée que la cité payant une partie de la dépense devait être appelée à discuter les plans. Or, l'administration municipale, ou n'a pas fait entendre aux habitants, ou n'a pas su la faire écouter; la construction du nouveau pont du Change en fournit la preuve. Aujourd'hui nous venons à signaler un autre fait très important : l'Etat a dernièrement construit le quai Saint-Georges, la ville a payé une partie de la dépense; il y avait sur cette ligne deux fabriques d'égouts dans la catégorie des établissements insalubres; avant la construction du quai, elles se trouvaient sur le bord de la Saône, les eaux infectes qui s'en écoulent descendaient dans la rivière, et l'on n'y prenait pas garde; mais elles sont aujourd'hui à vingt mètres de la Saône, et elles répandent non seulement une odeur infecte, insupportable, mais des miasmes extrêmement dangereux en été et qui peuvent compromettre la santé des habitants du quartier. Il eût été d'une bonne administration de prendre des mesures, relativement à ces fabriques, avant la construction du quai, et puisque la municipalité intervenait dans la dépense, elle avait, ce nous semble, le droit de poser des conditions; cet oubli rend l'amélioration obtenue beaucoup moins complète qu'elle ne le serait.

Revenons aux dépenses purement municipales. On jette aux égarés l'argent à pleines mains : Saint-Bonaventure, Saint-Nicolas, Saint-François avec ses éternelles constructions, Saint-Jacques, Saint-Georges, s'agrandissent, se reconstruisent, se répa-

rent; la cité grève son budget pour suffire à tout. Dans le courant du mois de mai dernier, M. le maire demandait pour l'église de Sainte-Blandine, à Perrache, une légère somme de 125,000 f. à diviser en cinq exercices; la commission des intérêts publics, à laquelle l'affaire a été renvoyée, a complaisamment choisi pour rapporteur un membre du conseil nommé par Perrache, et qui par conséquent a intérêt à conserver les suffrages des électeurs de ce quartier. Aussi la proposition de M. le maire a-t-elle été modifiée; ce n'est plus en cinq ans que les 125,000 f. seront payés, mais en quatre ans, car le conseil, qui n'a pas voulu exposer ceux des membres sortants de la section de Perrache à perdre des voix, a voté dans le sens de la commission. Mais ce n'est pas 125,000 f. qu'il en coûtera à la caisse municipale, c'est un demi-million à peu près, parce que, l'église commencée, il faudra l'achever.

Cette facilité à augmenter outre mesure les charges de la cité amènera indubitablement une crise ; elle aura pour premier effet peut-être d'empêcher la ville de faire elle-même ses travaux d'utilité publique, de réveiller les appétits des compagnies, qui n'attendent qu'un moment favorable pour se jeter sur les grandes entreprises, sur la fourniture des eaux, par exemple. On pousse donc le conseil dans une voie dangereuse, et peut-être ne l'y pousse-t-on pas sans arrière-pensée. Dans tous les cas, ses votes financiers actuels auront infailliblement pour résultat de rendre difficile l'administration qui succédera à l'administration d'aujourd'hui. Qui voudra en prendre les rênes avec des finances obérées, un avenir engagé pour longtemps ?

Les magistrats municipaux, — et ce désir est fort légitime, — tiennent à honneur de faire de grands travaux, d'attacher leur nom à des entreprises utiles, à des améliorations véritables. Ce n'est pas cette tendance que nous combattons, c'est l'abus qu'on en peut faire qui nous paraît dangereux, et dans ce moment l'administration cède avec trop de complaisance à cet entraînement, dont les citoyens apercevront trop tard les conséquences qu'ils seront forcés de subir. Quelques années encore d'un pareil régime, et il faudra nécessairement ou augmenter les impôts établis ou en créer de nouveaux ; cette perspective est peu rassurante. Le conseil municipal a sans doute la ressource des emprunts, quand le pouvoir veut bien l'autoriser ; c'est là déplacer la difficulté et non la résoudre. Mais il n'a pas la ressource de l'amortissement pour couvrir les déficits que peuvent créer les travaux extraordinaires ; il ne doit donc pas imiter le gouvernement, car il n'est pas dans une position identique.

Dans une réunion d'électeurs du collège du midi qui a eu lieu hier au soir, il a été décidé qu'on proposerait la candidature de ce collège à M. Laforest, notaire. Une députation s'est ensuite transportée chez M. Laforest pour lui faire part de la décision de la réunion et pour lui offrir la candidature. M. Laforest a accepté avec empressement et d'une manière formelle.

Le *Libéral du Nord* nous arrive à l'instant. Nous y lisons les tristes nouvelles qui suivent, et qui, nous l'espérons encore, auront été exagérées par l'effroi que cause toujours le moindre accident arrivé sur les chemins de fer :

« P.-S. — Au moment de mettre sous presse (trois heures du soir), nous apprenons que le convoi de Paris n'est pas arrivé, et qu'il est arrêté, sur la route d'Arras à Douai, vers

Rœux, par un accident. Nous ignorons quelle en est la nature; on pense, d'ailleurs, qu'il n'a aucune gravité.

» 2^e P.-S. — Nous nous trompions malheureusement, l'accident de Rœux est des plus graves.

» Le convoi vient d'arriver ici. On nous affirme que le train ayant déraillé sur le pont de Rœux, des wagons ont été renversés et les voyageurs jetés dans les marais.

» Vingt personnes ont péri, et un grand nombre ont été blessées. Nous n'avons pas plus de détails, et le temps nous manque pour en recueillir davantage. »

Chronique électorale.

M. Guigue de Champvans, ancien rédacteur du *Bien Public*, se présente aux électeurs de Pont-de-Vaux comme candidat de l'opposition patriote, et vient de leur adresser sa profession de foi, que nous croyons utile de reproduire. Nous devons dire qu'elle a notre adhésion sur les points les plus importants qu'elle aborde, et qu'assurés comme nous devons l'être, d'après une pareille déclaration, que les votes de M. Guigue de Champvans seraient acquis à l'opposition la plus avancée de la chambre, nous le verrions avec plaisir investi de l'honorable mandat qu'il sollicite des électeurs de Pont-de-Vaux.

A MM. LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-DE-VAUX.

Messieurs ,
Si l'initiative de me présenter à vos suffrages m'avait appartenu, peut-être aurais-je hésité. Mais puisqu'elle a été prise par quelques uns de vous, je ne reculerai pas. Je vous dirai donc en peu de mots quels sont mes principes et ceux , par conséquent , sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer si vous me faites l'honneur de maintenir mon nom parmi ceux de vos candidats. L'élection n'est pas une question de personnes, c'est une question politique ; lui enlever ce caractère, c'est la faire descendre de sa hauteur ; c'est discréditer le mandat de député ; c'est manquer à la constitution. Pour conserver à l'élection ce grand caractère, que la charte a voulu lui assurer , il faut exposer les doctrines qui se trouveront en présence au jour du scrutin : la doctrine ministérielle et les principes de la révolution.

Voulez-vous une pairie héréditaire, des lois contre l'association, contre la liberté de la parole? Voulez-vous une réaction constante contre l'esprit de la révolution, l'inégalité des charges, l'inégalité des droits? Voulez-vous une prérogative royale toute puissante, des ministres qui endorment l'opinion, corrompent les consciences, un clergé à la fois opprimé et oppresseur? Voulez-vous la France sans grandeur, sans influence, sans dignité au dehors, abandonnant tour à tour l'Espagne, l'Italie, Ancône, la Suisse, la Syrie? Voulez-vous, en un mot, l'accomplissement définitif de la contre-révolution au dedans, de la contre-révolution au dehors? Votez alors pour un candidat ministériel; car l'histoire du gouvernement de juillet, depuis le rétablissement de l'ordre, n'est que l'histoire malheureuse de ses empiétements successifs sur les conquêtes de 1789 à 1830.

Mais si vous respectez en vous cette indépendance qui vous fit porter, il y a peu de temps encore, des noms éprouvés ; si vous vous souvenez que l'homme le plus illustre de la révolution, Joubert, immortel général, grand citoyen, est né parmi vous ; qu'il s'est inspiré au milieu de vous des principes politiques qui ont dirigé sa vie ; si vous n'avez pas oublié les nobles traditions de patriotisme que vous tenez de vos pères et qui ont fait la gloire de votre département, repoussez des doctrines que l'on vous présente comme le gage de votre sécurité, mais qui ne vous donneront que trouble, faiblesse et repentir. Montrez, par vos votes, que vous n'avez pas changé votre drapeau et qu'on y lit toujours ces mots écrits par la révolution elle-même : « Liberté, égalité, charité ! »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 JUILLET.

MEURS VILLAGEOISES.

La Bruyère a écrit ces lignes en tête de son immortel ouvrage : « Tout est en vain qui vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le plus utile est enlevé ; l'on ne fait que glaner après les anciens et les haïr comme les modernes. » Essayons de glaner un feuillet sur les pas de l'observateur.

Il y a dans le livre des *Caractères* un chapitre intitulé : *De la Cour*, et un second intitulé : *De la Ville* ; m'est avis qu'il en eût fallu un troisième intitulé : *Du Village*. Ce dernier est resté au bout de la plume de l'écrivain moraliste ; c'est une lacune regrettable. Pour l'homme qui a fait des livres et qui a vu le monde, qui a passé sa vie dans les grandes cités, qui a réfléchi sur l'intelligence et par le cœur, qui a développé en lui le principe de la vérité, dans un mot qui s'est quelque peu baigné, passez-moi cette tristesse, dans les courants de la civilisation, quoi de plus ennuyeux, dit-on, que de vous y fixer à jamais au village ? Il faut s'entendre : si vous êtes ennuyés de la ville, si vous n'avez rien de mieux à vous proposer, si vous n'avez rien d'immuable par destination, style de palais, incontestablement vous n'avez rien à plaindre ; car, si vous n'apprenez pas vite à hurler avec les loups, si vous n'avez hâte de vous faire villageois des pieds à la tête, c'est-à-dire de vous abrutir, si vous ne contractez les habitudes grossières de la campagne, si vous n'épousez toutes leurs sottises petites querelles, si vous ne faites autre chose que la méditation et les discours vides de sens, si vous laissez percer dans vos conversations quelque chose qui ne soit que le fait de l'ignorance crasse ou qui dénote une supériorité quelconque de petites vanités, de petites haines et de petites passions vont vous regarder vous ! A la vérité, les envieux ne s'aviseront pas de vous regarder de face et à front découvert, le courage n'étant pas le côté brillant de votre caractère ; mais il n'est sorte de procédé oblique qu'on n'emploie pour dénigrer de vous décréditer et de vous amoindrir. Vous aurez beau vous couvrir votre dignité personnelle, répondre par le silence et le mépris, vous enfermer dans votre maison, vous condamner vous-même à une solitude perpétuelle, vous n'empêcherez pas un propos haineux de cir-

culer dans la localité, une nauséabonde épigramme d'arriver à votre oreille. Alors, j'en conviens, à moins que vous n'ayez la patience de Job, ou que le ciel ne vous envoie des grâces particulières, il vous faudra bien mourir d'ennui et de dégoût.

Mais supposez que vous n'êtes au village qu'en passant, que pour quinze jours, trois semaines, un mois si vous voulez, il est impossible que l'ennui vienne vous assaillir. Là, aussi bien et mieux peut-être que partout ailleurs, vous pouvez employer votre temps en philosophe, en artiste. Voyez autour de vous quelle source d'observations; faites donc une étude de mœurs, prenez votre pinceau et dessinez des portraits, les sujets ne vous manqueront pas. Seulement il y aura de la monotonie dans l'ensemble, car le trait distinctif, le fond du caractère villageois, c'est la jalousie, toujours la jalousie, rien que la jalousie. Censurez, tonnez, indignez-vous si cela vous convient; pour moi, en présence d'un pareil travers, j'aime mieux le rôle de Démocrite que tout autre.

Ariste a beaucoup de fortune; de plus, il est charitable et doué d'un excellent cœur; il emploie une partie de son revenu à secourir les malheureux et à faire du bien aux pauvres. Je ne dirai pas qu'il est membre du conseil municipal, capitaine de la garde nationale; Ariste est roi dans sa localité. Les humbles et les petits ne cessent de faire son éloge; il a pour lui, comme on dit, la voix du peuple; à plus forte raison, pensez-vous, doit-il avoir le suffrage de ces individus qui viennent chaque jour lui servir la main, qui lui demandent avec tant d'empressément des nouvelles de sa santé, et qu'il reçoit fréquemment à sa table. Pardon, ça dépend des circonstances; lorsqu'Ariste est au milieu d'eux, on dirait effectivement un prince entouré de ses courtisans; plusieurs lui cognent le nez avec leur encoisoir. Prenez les mêmes individus en particulier, et demandez-leur ce qu'ils pensent d'Ariste; chacun vient vous glisser son mot au tuyau de l'oreille. Vous recueillez toutes ces confidences, après quoi vous avez une mince opinion d'Ariste; mais non, vous savez, à n'en pas douter, qu'il s'agit d'un galant homme, et vous ne pouvez vous expliquer... Encore une fois, ne voyez-vous pas qu'Ariste est le plus riche du village et qu'il éclipse ses voisins ?

C'est surtout la supériorité intellectuelle que certains ne vous pardonnent pas. Arthur écrit facilement en prose et en vers; il a pour détracteurs tous ceux auxquels il n'est donné d'écrire ni en vers ni en prose. Depuis qu'il a publié certains ouvrages, depuis que son nom a paru dans les journaux, depuis surtout qu'il a reçu des lettres flatteuses de Lamartine et qu'il a eu l'imprudence de les montrer, il n'entend plus parler autour de

lui que contre l'art des vers. Quel nom donner à ce singulier persiflage ? C'est tout bonnement un concert de platitudes à l'adresse des favoris des muses ; parmi ceux qui raillent de la sorte, il n'y en a pas beaucoup, vous m'entendez bien, qui portent une flamme au front. Arthur connaît depuis long-temps la cause de ces impertinents bavardage, et rit dans dans sa barbe aux dépens des pauvres hères qui l'entourent ; mais voici le piquant : tandis que ces derniers jettent Homère et Virgile, le Tasse et Camoëns, Corneille et Racine à bas de leur Panthéon, tandis qu'ils s'en donnent à cœur-joie, le facteur apporte un journal où se trouve un feuilletton d'Alfred de Musset.

— Ouf ! des vers ! s'écrie-t-on ; bon Dieu ! neuf colonnes de poésie ! Quel est le prévaricateur qui consentira à les lire en pénitence de ses péchés ?
— Moi, dit Arthur, pourvu qu'on me fasse l'honneur de m'écouter.
— Silence ! crie un mauvais plaisant.

Arthur, tenant le journal :

« Cette langue des vers, elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas,
Qu'elle nous vient des dieux, qu'elle est limpide et belle,
Que le peuple l'entend et ne la parle pas. »

Arthur ne demanderait pas mieux que de continuer ; mais tous ses auditeurs ont eu besoin de s'absenter dès le second vers. Arthur rit plus que jamais dans sa barbe.

Ce qui, dans les centres civilisés, réunit et rapproche les hommes, devient souvent au village une cause d'éloignement et d'inimitié. Damis n'a que du savoir et point de fortune ; Philon n'a que de la fortune et point de savoir. Damis et Philon se détestent parce que chacun des deux possède ce qui manque à l'autre.

Jeter de la boue au mérite et nier les qualités d'un homme qui nous est supérieur, est un manque de jugement et de prudence qu'on ne retrouve guère qu'aux champs. Nicaise prétend que son voisin Théophile est un sauteur, un homme de rien ; il ne lui donnerait pas sa confiance, et il travaille à lui faire perdre celle des autres. Ce n'est pas qu'il ait jamais eu à se plaindre de Théophile, bien loin de là ; mais celui ci jouit de l'estime publique, il s'est acquis la réputation d'un homme intelligent et laborieux. On dit du bien de lui ; il vient d'être reçu avocat ou médecin. Cela posé, vous devinez l'histoire du pauvre Nicaise. Hélas ! il siège partout, et toujours sur le banc des ânes ; il ne sera jamais officier de santé.

Voici qui est encore plus désopilant :

Pour moi, humble et fidèle serviteur de ces principes conservés purs de tous les excès commis en leur nom par des hommes illustres, depuis Mirabeau jusqu'à Royer-Collard, Foy, Lainé, Dupont (de l'Eure), Lamartine, je suivrai avec eux le drapeau sans tache de la révolution, qui plane encore aujourd'hui au-dessus du gouvernement.

Je demanderai donc la révision des lois de septembre, qui entravent la liberté de la presse ;

La révision de la loi d'association, qui anéantit le droit de se réunir au lieu de le régler, qui isole les citoyens et gêne la liberté religieuse ;

La révision de la loi électorale, qui fait du droit de voter, droit de tous, un privilège, crée deux classes d'hommes dans un pays où la charte proclame l'égalité des Français ;

La révision de la loi du recrutement, qui répartit inégalement le glorieux impôt du sang, que tout Français doit être fier d'acquitter envers son pays ;

La révision de la loi de régence, qui fait de la souveraineté la propriété exclusive d'une famille au lieu de la propriété de la nation ;

La révision de la loi des fortifications, qui permet de faire de Paris un camp où la représentation nationale n'a plus assurées son indépendance et son inviolabilité ;

La révision du concordat, sans laquelle la liberté de l'enseignement, dette sacrée contractée par la révolution, ne serait qu'un vain mot ;

La révision des impôts qui, ainsi que celui du sel, accablent le pauvre ;

La révision des lois de douanes, qui frappent d'impôts l'agriculture et les consommateurs en faveur des industriels privilégiés ;

La révision de la loi du 28 juin 1833, pour assurer aux instituteurs primaires, chargés d'un véritable sacerdoce, une position en rapport avec l'importance des services qu'ils sont appelés à rendre ;

La révision de toutes les lois, enfin, qu'un esprit réactionnaire enfante depuis dix ans, qui empêchent la France de devenir une démocratie puissante, et qui tendent à dynastiser la nation au lieu de nationaliser la dynastie, selon l'expression d'un homme dont je me dirais le disciple, si je n'étais avant tout le disciple de la révolution et de ses principes modifiés et corrigés par l'expérience d'un demi-siècle.

Je repousse les alliances antipathiques, tantôt avec les légitimistes, tantôt avec les ambitieux rejetés du pouvoir et qui aspirent à y remonter. Elles égarent les opinions et perdraient l'opposition elle-même, si l'opposition ne s'appuyait sur des bases inébranlables.

Ah ! nous ne saurions trop déplorer ces coalitions dont le parlement vient encore de nous offrir un triste et coupable exemple ; nous ne saurions trop protester contre ces mélanges d'idées, contre ces confusions de partis qui réduisent au silence des hommes jadis forts et fermes, qui perdent ceux qui les pratiquent. Non, Fox n'aurait jamais dû s'allier avec lord North !

Dussions-nous succomber, nous n'achèterons pas le succès par un tel sacrifice.

Electeurs, choisissez entre la révolution et la contre-révolution. Si vous êtes fidèles à cette révolution, que vous avez saluée à son origine, à laquelle vous avez envoyé tant de défenseurs, nommez-moi ; je m'inspirerai de leur exemple et je m'efforcerai de marcher sur leurs traces. Si, au contraire, vous ne demandez qu'un solliciteur pour des intérêts individuels, un serviteur de ministres, nommez-en un autre. Je n'abaisserai jamais en moi la dignité du député. Mieux vaut rester simple citoyen que d'accepter un mandat à ce prix.

GUIGUE DE CHAMPVANS.

Maçon, 9 juillet 1846.

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« La candidature de M. Saint-Romme a été accueillie avec une faveur marquée, et c'est dire trop peu ; elle sera appuyée avec chaleur par tous les amis du progrès, et acceptée sans répugnance, avec joie même, par ceux chez lesquels l'esprit de conservation n'a jamais été calcul intéressé ou besoin de servilisme.

« C'est que le nom de M. Saint-Romme est un de ceux qui commandent l'estime dans tous les partis ; il a toute la signification, toute la portée que lui donnait notre correspondant de Saint-Marcellin ; son adoption empressée est le premier symptôme d'une salutaire réaction de l'honnêteté publique.

« Honneur à l'arrondissement qui le premier donne un tel exemple ! Puissions nous apprendre bientôt qu'ailleurs ce généreux exemple est suivi, et que notre département, déchu du premier rang que si long temps il occupa dans le mouvement politique, va s'efforcer de le reconquérir ! »

Paris, le 9 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Personne n'a été dupe de la comédie que vient de jouer M. le ministre de l'intérieur en publiant dans le *Moniteur* une

Connaissez-vous Joséphine ? Elle a dix-sept ans ; c'est une créature angélique, humble et modeste comme la violette des champs, pure comme le lis des vallées ; elle passe à juste titre pour un modèle de création. On la nomme la perle du village. Bien que la nature lui ait prodigué toutes les grâces du corps et tous ces dons extérieurs dont une femme est si fière, c'est là cependant son moindre charme. Nul ne parle de sa beauté sans parler en même temps des qualités de son esprit et de son cœur. Il est impossible de la voir sans l'aimer ou tout au moins sans désirer et sans rechercher l'occasion de la voir encore. Puis, une fois qu'on a causé avec elle, l'attraction est si puissante, qu'on se sent, malgré soi, vaincu, fasciné. Les plus insensibles en deviennent amoureux fous. Chose étonnante ! Avec tous ces moyens de plaire, Joséphine n'est point coquette, et pendant qu'elle fait dans la contrée des malheureux et des jalouses, elle ne remarque pas les soupçons des uns et se moque de la malice des autres. On parle déjà de la marier. Dix individus prétendent à sa main. On assure que le dixième est Arthur, Arthur le poète. On n'en a aucune preuve, mais on le croit. Les neuf autres forment une coalition contre lui. Ils mettent leurs lumières en commun pour persuader au public, particulièrement à Joséphine, qu'Arthur est un sot. — Et pourquoi veulent-ils qu'Arthur soit un sot ? — Je vous l'ai dit : d'abord, parce qu'Arthur fait des vers, tandis qu'ils ne savent pas les lire. — Et puis ? — Parce qu'ils lui trouvent apparemment un peu trop d'esprit. — Et encore ? — Parce que Joséphine leur rit au nez. Pauvre poète, comme il est à plaindre !

Voilà l'histoire de tous les jours ; et encore je ne parle que de la société choisie, des gens lettrés, des fortes têtes de l'endroit, notez bien cela. Tous ces individus ont fait leur rhétorique, voire même leur philosophie. Est-ce que, par hasard, vous les croiriez dépourvus de toute capacité ? Je n'ai jamais dit ça. Ils ont une certaine instruction, parbleu ! et même je suis prêt à reconnaître qu'ils signent couramment et sans faire des fautes d'orthographe !

Je ne sais pas si j'ai la berlue, cher lecteur, mais il me semble que vous ouvrez des yeux comme des portes-cochères. Sans mentir, on dirait que vous êtes plus étonné que le plus ahuri des *Sept dormants* au sortir de la caverne d'Adolphe. Je comprends : ces caractères ne sont pas de votre goût, et vous dites : C'est peu spirituel, peu poli, peu loyal, peu chevaleresque ; tout cela semble appartenir moins à la société humaine qu'au désert.

Dam ! connaissez-vous les mœurs villageoises !

ALPHONSE DAYRE.

circulaire adressée par lui aux préfets, à l'occasion des élections qui auront lieu le 1^{er} août prochain. Tout le monde sait que dans M. le ministre de l'intérieur il y a deux personnes parfaitement distinctes : il y a l'homme public, qui cherche toujours à passer pour l'homme le plus honnête et le plus innocent du monde, quand il craint qu'on ne l'accuse, quand il sait que ses actes peuvent donner lieu aux reproches les plus mérités ; il y a ensuite l'homme qui, lorsqu'il n'est plus exposé aux regards de la multitude, retourne son habit et se livre, à la connaissance de quelques amis seulement, aux tours de force les plus extraordinaires et aux malices les plus incroyables qu'il soit possible d'imaginer.

Ne dirait-on pas, en lisant la circulaire que le *Moniteur* publiait hier, et qui portait la date du 7 juillet, que c'est le 7 juillet pour la première fois que M. le ministre de l'intérieur a cru devoir s'occuper des élections ? Ne dirait-on pas qu'il n'a jamais ni écrit, ni parlé à aucun de ses préfets et de ses sous-préfets à cette occasion ? Ne dirait-on pas qu'il ne leur a encore recommandé aucun de ses candidats ? Ne dirait-on pas qu'il n'a rien préparé, rien prévu, et que le ministère va descendre dans l'arène électorale avec le simple cortège de ses actes et des vertus qu'il a montrées depuis bientôt six ans qu'il administre la France ?

Il faudrait, pendant ces six années, avoir été complètement étranger à la politique pour le croire ; il faudrait n'avoir jamais entendu parler de M. Duchâtel et de sa rare habileté de main pour se persuader que ce ministre est sincère quand il dit que le gouvernement ne doit exercer sur les élections qu'une légitime influence. Jamais, depuis que le gouvernement représentatif existe en France, — et nous ne faisons même pas exception pour la Restauration, — les élections n'auront été plus travaillées ; jamais on ne les aura préparées par autant de manœuvres de toute espèce, jamais la France n'aura été témoin de tant de scandales.

A cet égard, M. le ministre de l'intérieur a si bien la conscience des turpitudes qu'il a commises et de celles qu'il est disposé à commettre encore, qu'il a donné l'ordre que toutes les affaires électorales fussent traitées dans un bureau spécial de son département. Toutes les correspondances qui s'y rapportent sont classées dans des cartons sur lesquels très peu de personnes ont le droit de porter la main, et dont le contenu serait très certainement livré au feu, si les élections condamnaient M. Duchâtel à un déménagement. Est-ce là, nous le demandons, la conduite d'un homme qui n'a rien à se reprocher ? Est-ce là la conduite d'un homme dont tous les actes peuvent être avoués, et qui a le droit de parler de sa délicatesse, de sa moralité et de son impartialité ? Nous sommes assurément bien loin de nous ranger à cette opinion.

Il en est de même de la presse et du public. Aussi la circulaire électorale de M. le ministre de l'intérieur a-t-elle été accueillie, dans le public comme dans la presse, par une immense risée.

Nous aurons soin de la rappeler dans cinq semaines, lorsque la chambre, vérifiant les pouvoirs des nouveaux membres élus, aura à se demander si, dans les élections, l'influence de l'administration n'a dépassé nulle part les limites posées dans la circulaire de M. Duchâtel. Cette circulaire sera très certainement le meilleur argument à invoquer à l'appui d'une enquête électorale que l'énormité des faits auxquels nous nous attendons de la part du ministère et de ses agents aura rendue nécessaire.

— Le roi vient de perdre un des officiers d'ordonnance qui, dans la chambre, lui rendaient le plus de services. M. de Lasalle, député de la Gironde, est mort hier, presque subitement. Il est mort dans toute la force de l'âge.

La réélection de M. de Lasalle était fort compromise, et il en avait à peu près pris son parti. Il n'est donc pas probable que ce soient les préoccupations qu'elle lui causait qui aient déterminé l'indisposition imprévue qui s'est terminée par sa mort.

La lutte de la préfecture d'Orléans contre les organes du parti patriote va être portée dans l'arène judiciaire. M. Danicourt a reçu de M. Laine une assignation à comparaître samedi devant la police correctionnelle. M. Laine intente à M. Danicourt un procès en injure et diffamation, à raison de l'article publié le 1^{er} juillet dans le *Journal du Loiret*.

Pour répondre à cette citation, M. Danicourt a intenté un procès en injure et diffamation à M. d'Alaux, rédacteur du journal de la préfecture. De son côté aussi, M. Paqueret a cité en police correctionnelle, pour diffamation, le rédacteur et le gérant de la feuille ministérielle.

C'est malgré eux, et pour répondre seulement aux provocations judiciaires dont ils sont l'objet, que les rédacteurs du *Journal du Loiret* se sont résignés à soutenir leur cause devant les tribunaux, où la presse de l'opposition n'est pas habituée à rencontrer l'impartialité que devraient espérer tous les citoyens. Mais, non contents de leur avoir depuis long-temps prodigué l'injure et la calomnie, la préfecture elle-même a recours aux voies judiciaires contre ceux qu'elle a diffamés ; si elle n'a pas fait un calcul assuré de scandaleuses représailles pour les coups qu'on lui a rendus, il faut avouer qu'elle pousse bien loin l'audace et les tentatives d'intimidation.

Nous lisons dans le *Moniteur Industriel* :

« Malgré les apparences, les actions des chemins de fer ne se classent pas. On n'en veut à aucun prix, et celles déjà classées sont rapportées une à une. On objectera les cours. Eh bien ! il ne faut pas se fier aux cours. On nous assure que la compagnie dont les actions sont à un des cours les plus élevés n'est parvenue à l'obtenir qu'en prêtant sur les actions dont les détenteurs avaient besoin d'argent, et qu'en achetant six mille actions qui auraient été rapportées à la Bourse. Cette compagnie ne doit pas être la seule à faire de la sorte. Toutes éprouvent certainement la même gêne. Comment croire que la plus favorisée est la seule qui ait recours à ce moyen de salut ?

« C'est-à-dire que si cela continuait, les chemins de fer n'auraient plus pour actionnaires que leurs grands banquiers, que leurs grands créateurs.

« Nous ne serions pas étonnés que la situation fût très grave. En effet, la conduite de la plupart des fondateurs de chemins de fer a été telle qu'ils ne méritent plus toute confiance. Même pour les spéculateurs, un peu de probité, un peu de pudeur aurait été un

bon calcul. Et, on le sait, on n'a eu ni probité ni pudeur.

« Plusieurs journaux ne cessent de dire que les affaires sont considérables à la Bourse. On désirerait qu'il en fût ainsi. Les agents de change surtout sont très fâchés de n'avoir rien à faire. Mais la vérité est que, malgré un certain empressement prémédité et très facile à deviner, il se fait peu, infiniment peu d'affaires. Du reste, si les chemins de fer ne sont pas demandés, on n'en peut pas dire autant de la rente. Le 5 0/0 lui-même, à cause du détachement prochain du coupon, est demandé et s'élève. »

Chronique.

On nous communique la note suivante :

« Depuis quelque temps la place Neuve-des-Carmes possède un dilettante d'un genre jusqu'alors inconnu. C'est un bienheureux négociant dont la monomanie est de chanter avec frénésie des airs d'opéras et de s'accompagner avec un accordéon.

« A onze heures du soir ses chants commencent au bruit des sifflets de ses voisins, et au bruit de l'aboiement des chiens du quartier, qui semblent vouloir aussi critiquer la méthode de ce nouveau chanteur.

« Les paisibles habitants de la place Neuve-des-Carmes désiraient vivement qu'on maintint l'ordonnance de police qui commande de ne pas troubler la tranquillité publique pendant la nuit, et qu'on pût modérer tant soit peu l'ardeur musicale de ce pauvre Orphée sans Eurydice. »

— Nous lisons dans un journal de la localité :

« Il ne faut pas se lasser de citer les traits de probité, surtout lorsqu'ils ne doivent pas avoir d'autre récompense qu'un peu de publicité.

« Dimanche dernier, une jeune dame, nouvelle mariée, au sortir de l'église de la Charité, en se promenant sous les Tilleuls, perdit sa montre en or et la riche châtelaine qui l'attachait. Elle ne s'en aperçut qu'à son retour à sa demeure, et elle put croire qu'elle ne reverrait plus ces charmants bijoux, qui avaient fait partie des présents de nocces ; mais le mari, après avoir été avertir le crieur public, s'avisant, en repassant sous les Tilleuls, de demander à la loueuse de chaises si elle n'avait vu personne ramasser à terre quelque objet précieux, ou si elle n'avait reçu aucun renseignement à ce sujet. Quelle fut sa joie d'apprendre de cette femme qu'on lui avait remis une adresse où il pouvait réclamer les objets perdus ! C'était la fille d'un fumiste de la rue Belle-Cordière, qui, accompagnée de sa mère, les avait trouvés, et qui les restitua à leur propriétaire sans vouloir rien accepter que ses éloges et ses remerciements. »

— Dans la nuit de dimanche à lundi, entre minuit et une heure, deux fermes situées sur Larmont, commune de Pontarlier, distantes l'une de l'autre de moins d'un quart de lieue, ont été détruites presque en même temps par le feu. Ce sont la grange dite du Creux, appartenant au sieur Tavernier, et celle de la Grosse-Grangette, appartenant pour moitié au sieur Parandier, et pour l'autre moitié aux frères Dornier. L'incendie s'est déclaré dans la seconde dix minutes après avoir éclaté dans la première. Le tocsin a de suite appelé nombre de citoyens et les pompiers, qui se sont rendus avec une pompe sur le lieu du sinistre, ainsi que les pompiers d'Outhaud, de Dommartin et de quelques communes voisines qui ne se sont pas fait attendre.

On est parvenu à sauver presque tout le bétail, qui est très nombreux, car il se compose d'environ quarante vaches pour les deux fermes ; quatre cochons et un âne ont seuls péri dans les flammes. L'on a aussi sauvé les fromages et préservé un petit bâtiment d'habitation pour les fermiers.

Ce désastre offrait un spectacle des plus affligeants. Le bétail errant çà et là à travers les prairies, poussait des mugissements que l'on entendait dans la ville, ainsi que les cris des personnes qui étaient sur le théâtre de l'incendie. La perte occasionnée par le sinistre est considérable. Trois familles composées d'un personnel nombreux se trouvent sans abri, sans instruments aratoires à la veille de la récolte des foins, et ne sachant où loger leur bétail. Quelques jours plus tard, les fourrages auraient été détruits avec les fermes. Divers bruits circulent sur les véritables auteurs de l'incendie. Nous nous abstenons de les reproduire avant que les investigations de la justice, qui sont très actives, aient mis au grand jour la vérité sur ce sujet ; mais nous croyons pouvoir rassurer les habitants des campagnes contre les bruits sinistres qui les ont alarmés.

(*Courrier de la Montagne.*)

Nouvelles diverses.

On lit dans un journal :

« Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de faire remarquer à nos lecteurs la froideur avec laquelle Ibrahim-Pacha a été accueilli en Angleterre. On sait que sa présentation à la cour a soulevé les plus graves difficultés, et qu'en fin de compte, la reine a imaginé d'esquiver cette présentation en invitant le prince égyptien à une fête à Buckingham-Palace, sans l'avoir admis aux honneurs de l'audience particulière. Voici ce qui a donné lieu à ces difficultés, si nous en croyons des renseignements que nous paraîtrions invraisemblablement nous ne les tenions de la meilleure source.

« Il paraît que le bruit court à Londres que le pacha aurait, dans un accès de jalousie, étranglé une de ses femmes pendant son séjour à Paris. Nous n'avons pas besoin de disculper Ibrahim-Pacha de cette absurde accusation, puisqu'il est notoire que son harem, s'il en a un, ne l'a pas accompagné dans son voyage en Occident. Mais il est certain que ces bruits ridicules ont pris à Londres assez de consistance pour transformer l'illustre voyageur en Othello aux yeux de la crédulité britannique, et que c'est dans ces bruits qu'il faut chercher la raison de l'accueil glacial qu'il a reçu. »

— Une lettre particulière de Londres annonce que des propositions d'indemnité ont été faites par l'amirauté anglaise à M. Warner pour lui acheter son secret, qui consiste, comme on sait, en un moyen de détruire les flottes et les fortifications ennemies. On lui offre, dit-on, 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) ; mais M. Warner ne trouve pas l'indemnité suffisante.

— La souscription ouverte pour offrir à M. Cobden un témoignage de la reconnaissance publique prend un essor incroyable : dans la seule ville de Manchester, elle a déjà produit 30,000 liv. sterl. (750,000 f.)

Un peintre anglais, Benjamin Robert Haydon, vient de mettre fin à ses jours, et sa mort a vivement ému la ville de Londres. Il s'enferma pour écrire, puis il revint voir sa femme, qui allait partir pour la campagne ; il l'embrassa tendrement et rentra dans son atelier. Un moment après, sa femme et sa fille entendirent la détonation d'un pistolet ; comme on faisait l'exercice dans le parc, elles y firent peu d'attention. La malheureuse femme quitta la maison ; une heure après, sa fille entra dans l'atelier et trouva son père étendu sans vie dans une mare de sang. Haydon s'était tiré un coup de pistolet dans la tête, puis il s'était achevé en se faisant à la gorge avec un rasoir une blessure affreuse.

1

La salubrité de la ville de Lyon est l'objet continuel de la sollicitude des médecins et de l'administration municipale. Elle a fait beaucoup de progrès et paraît au moment d'en faire de plus grands encore. Lyon n'est pas nissait dans son sein de nombreux éléments d'infection ; nulle cité n'a

sous ce rapport une renommée plus fâcheuse : maisons particulières et édifices publics, établissements industriels, égouts, voirie, service des eaux potables, tout y appelait l'attention des fonctionnaires dont le devoir est de veiller sur la santé des citoyens. Le curage des fosses d'aisance était dans un état voisin de la barbarie, ses procédés ne se montraient nulle part plus défectueux. Une commission permanente, instituée par M. le maire, s'est occupée avec le plus grand zèle, depuis dix-huit mois, des moyens de rendre inodore cette opération importante d'hygiène ; elle a examiné successivement l'action de divers agents chimiques qui avaient été proposés comme des spécifiques infaillibles. M. Riboud, son président, du reste bien secondé par ses collègues, a mis dans ses recherches peu agréables mais si utiles une exactitude et un dévouement qu'on ne saurait trop louer. Enfin, le problème paraît résolu ; nous publions intégralement le rapport de la commission :

« Le 16 juin 1846, la commission d'hygiène municipale instituée par M. le maire de Lyon, dans le but de constater les meilleurs procédés de vidange inodore, s'est transportée rue de l'Hôpital, n° 27, à sept heures du matin, pour assister à une expérience de désinfection préalable, annoncée par M. Schmidt, représentant de la maison Petit père et fils et C^e de Paris. » Le réactif employé par M. Schmidt est sous deux formes, liquide et solide, ayant pour base un sel métallique qui a été reconnu par l'analyse, et qui, dans la proportion de un à deux pour cent, à ce qu'il affirme, suffit

ordinairement pour désinfecter la matière fécale.

» Avant d'ouvrir l'orifice principal de la fosse, M. Schmidt fit verser par les sièges de tous les étages une certaine quantité de réactif liquide ; un quart d'heure après, le bouchon fut enlevé, et pour se rendre maître des premiers gaz dont l'action est difficile à éviter, une certaine quantité de chlorure de chaux délayée fut projetée en tous sens par l'orifice.

» Il fut alors possible de faire usage du ringard pour mêler le réactif liquide qui fut ajouté de nouveau. Cette opération s'accomplit sans dégagement fétide, et fut immédiatement suivie de l'emploi du réactif pulvérisé. Un sac de mélange noir fut projeté dans la fosse, au fond de laquelle il fut précipité par sa pesanteur spécifique, et son action se manifesta bientôt par une effervescence qui souleva la matière pendant quelques minutes et se prolongea quelque temps encore après qu'elle eut repris son niveau.

» La réaction terminée, on appliqua la pompe, sans s'occuper de luter l'orifice, ni de corriger l'air déplacé des tonneaux ; et plusieurs voitures furent chargées en quelques minutes sans qu'aucune émanation fétide fût remarquée dans une rue étroite et populeuse, dont toutes les fenêtres voisines étaient garnies de spectateurs.

» Le 25 juin, à sept heures du matin, la fosse de la rue Lanterne, n° 8, a été désinfectée en présence de la commission.

» Deux jours après, la matière liquide a été extraite, et, le même jour,

à huit heures du soir, on a procédé à l'extraction de la matière solide. Cette opération complète de curage s'est accomplie sans autre émanation que l'odeur très supportable qui se dégage des réactifs.

» En foi de quoi les membres de la commission d'hygiène ont signé le présent certificat.

» Lyon, le 4 juillet 1846.

» RIBOUD, adjoint, président de la commission ; PARRAYON, secrétaire ; PASQUIER, membre du conseil municipal ; POLNIÈRE ; DUPASQUIER. »

Espérons, d'après cela, que l'autorité prendra des mesures pour favoriser dans Lyon l'application générale de ces puissants moyens de salubrité.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,

8, Rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine. Couverts de 1 fr à 7 fr.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge du Change, 4.

VENTE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le 8 août 1846, à midi,

D'UNE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE et d'un clos y attenant.

Cette propriété comprend : maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation, cour, jardin potager et jardin d'agrément, verger, vignes et ombrages.

Le tout agréablement situé à la Mulatière, commune de Sainte-Foy-les-Lyon, entre le Rhône et la grande route de Lyon à Saint-Genis-Laval, dépendant de la succession de M. Jean-Noël Nicot.

Ces immeubles, d'un seul tenement, occupent une contenance de 85 ares environ ; ils sont entièrement clos de murs.

La maison bourgeoise, située dans le milieu du clos sur une petite hauteur formant terrasse, offre un séjour des plus agréables, réunissant les agréments de la ville et de la campagne.

L'adjudication aura lieu au par-dessus de la somme de quarante et un mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges ; ci..... 41,000 f. (2444)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 f., **UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE** avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-les-Lyon.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguey. (3700)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et **Propriétés rurales** à vendre à divers prix. S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

Etude de M^e Charvériat, notaire à Lyon.

A VENDRE un bon Fonds d'Hôtel, bien achalandé, situé au centre de la ville de Saint-Etienne (Loire). On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Charvériat, notaire à Lyon. (3278)

A VENDRE à un prix très modéré un superbe tour en l'air avec un outillage complet. S'adresser à M. Belloni, Grande-Rue, n° 48, à Chalon-sur-Saône. (683)

A CÉDER DE SUITE Fonds de café. Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position les plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1496)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A CÉDER pour cause de santé. — Un bon fonds de mercerie et bonneterie, situé au centre de Lyon. — Location : 500 f. — Bail à volonté. — Prix : 600 f. S'adresser audit sieur Barbollat, chargé de toutes espèces d'affaires. (754)

A VENDRE Fonds d'herboriste jouissant d'un très bon détail, fort bien placé pour l'herboristerie en gros, situé rue Lanterne, 30, ci-devant rue de l'Enfant-qui-pisse. — S'y adresser. (753)

AVIS. A partir du 1^{er} juillet, le siège de la Compagnie lyonnaise de mines de fer est établie rue François Dauphin, n. 4, à l'angle de la rue Bourbon.

Toutes les actions étant souscrites, ceux de MM. les actionnaires qui n'ont pas encore retiré leurs titres et versé leur quote-part du fonds de roulement sont priés de le faire dans le plus bref délai.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours de dix à trois heures. (2690)

En vente au bureau de l'Echo des Feuilletons,

Rue de l'Hôpital, 37, au 2^{me}.

CHEZ M^{me} JAMET-FISSET.

LE COMTE DE MONTE-CRISTO,

PAR M. A. DUMAS.

Nouvelle édition revue et augmentée d'un épilogue. Illustrations de Gavarni et de Tony Johannot, gravées sur acier par les meilleurs artistes de Paris.

L'ouvrage, qui comprend la matière de 12 volumes ordinaires, formera deux magnifiques volumes enrichis de 30 gravures à part sur acier, sera orné d'un splendide portrait de l'auteur, gravé également sur acier, et sera publié en 60 livraisons à 40 c.

Il paraît deux livraisons par semaine.

(6006)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} juillet courant, les bureaux de la Compagnie la France seront transférés port du Roi, n. 51, au 2^e.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE autorisée par Ordonnances royales des 27 février 1837 et 25 janvier 1839.

CAPITAL DE GARANTIE : DIX MILLIONS.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances sur la VIE autorisée par Ordonnances royales des 18 mai 1843 et 25 janvier 1846.

CAPITAL DE GARANTIE : TROIS MILLIONS.

La France fait jouir ses assurés de tous les avantages accordés par les compagnies anglaises. Les assurés pour la vie entière ont droit notamment à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.

PLACEMENTS VIAGERS. — La Compagnie la France constitue aussi des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes : à 50 ans, elle accorde un intérêt de 7 f. 46 c. pour cent ; à 55 ans, de 8 f. 40 c. pour cent ; à 60 ans, de 9 f. 51 c. pour cent ; à 65 ans, de 10 f. 11 c. pour cent ; à 70 ans, de 12 f. pour cent ; à 80 ans, de 14 f. 89 c. pour cent.

Associations mutuelles sur la vie. — Dots des enfants. — Placements pour tous les âges. (1499)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(3754)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50. A Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins.

(2048)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

(4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

BEAU DÉTAIL A CÉDER. FONDS DE COMMERCE de premier ordre, spécialisé : il a une belle clientèle. Il est situé dans la meilleure position du quartier des Terreaux. — S'adresser franco à M. Verset, rue du Bât d'Argent, 12. (750)

AVIS. La commission administrative du culte israélite demande un entrepreneur qui voudrait se charger de construire, à peu près au centre de la ville, un temple avec logement pour un rabbin et une salle d'école. — S'adresser à M. Nordheim, rue Clermont, n. 9. (751)

AUX DEUX SPÉCIALITÉS. Rue du Bois, 36, magasin au rez-de-chaussée et au 1^{er}.

Chaussures en tous genres pour hommes et pour dames : bottes, 18 f. ; remon-tages, 13 f. ; bottes liège, 22 f. ; bottes maroquin claquées et vernies, 25 f. ; bottines lasting, 13 f. ; bottines claquées et vernies, 1 f. de plus ; souliers ordinaires et fantaisie aux prix les plus modérés.

Chaussures pour dames : bottines peau de diable, coutil, laine douce, lasting, satin français, satin laine, casimir, mérinos, de 5 f. 50 c. à 9 f. 50 c.

NOTA. — On ne devra ce grand rabais qu'à un petit bénéfice et à un débit considérable. Rien ne sera négligé pour le goût et la bonne qualité. (713)

MÉDAILLE D'HONNEUR

DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (652)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe. Dernière représentation de HUGUES LE MEUNIER, des arènes d'Arles.

HERCULE DU NORD. — Première et unique apparition dans l'Arène du sieur ROUSSEL, de Lille en Flan-dre, fils du célèbre hercule de ce nom, se rendant à Rome, et venant de Versailles, où il a reçu de S. M. le roi des Français une médaille d'encouragement.

M^{lle} ROUSSEL, sa sœur, valsera, deux hommes entre les bras, avec agilité et rapidité.

M. ROUSSEL exécutera divers tours modernes, entre autres la chute périlleuse sur douze verres à pied en équilibre sur une table, et en portant 75 kilogrammes, etc. (752)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulaterie, 19.